



LES VICTIMES DOIVENT ÊTRE INFORMÉES DE LA SORTIE DE DÉTENTION DE LEUR AGRESSEURS

Depuis des mois et des mois, SOS Femmes en Seine-Saint-Denis s’efforce d’obtenir que les femmes qui se sont vu attribuer un téléphone grave danger par la Procureur de la République en fonction de la grande dangerosité de leur conjoint ou ex-conjoint violent, donc que ces femmes victimes de violences au sein de leur couple soient informées de la sortie de détention lorsque les auteurs de ces violences sont condamnés à de la prison ferme et incarcérés. Telle n’est pas encore le cas comme le prouve l’assassinat de Bouchra par son ex-conjoint le 25 novembre dernier à Epinay-sur-Seine.

SOS Femmes en Seine-Saint-Denis ne peut que se féliciter d’avoir été entendue par le Garde des sceaux en la matière. En effet, Le Ministre de la Justice a annoncé, mercredi 1er décembre 2021, qu’un décret serait pris prochainement pour permettre aux victimes d’être systématiquement informées de la sortie temporaire ou définitive de prison de leur conjoint ou ex-conjoint violent. Encore faut-il qu’il y ait assez de magistrats pour assurer la coordination entre les différents services de la justice.

Bondy, le 1er décembre 2021.

Association adhérente à

